

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 364

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 6

Dans l'alinéa 423 de cet article, substituer aux mots :

« à l'article L. 1618-2 »

les mots :

« au chapitre VIII du titre unique du livre VI de la première partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle (il convient d'éviter de renvoyer à un article de loi ordinaire dans un article de loi organique).